

GRAND SITE DE FRANCE VALLÉE DE LA VÈZÈRE

GUIDE DE COLORATION DU BÂTI

Nuancier des teintes et matériaux pour les projets de construction ou de rénovation des commerces.

Ce guide vous accompagnera dans vos choix, avant de construire votre projet :

- **Regardez autour de vous** : environnement paysager, teintes des constructions voisines ...
- **Pensez à l'intégration de votre projet** : n'oubliez pas qu'il sera visible des autres et qu'il peut impacter le paysage !
- **Veillez à valoriser** notre patrimoine ancien ou en devenir **dans le respect de l'environnement local.**

COMMERCES

Architecture courante, immeubles de bourg ou centre ville. Pour les autres types voir la fiche «bâtiments d'activités».

Quels que soient les couleurs ou matériaux choisis, vous devez déclarer vos travaux en mairie. Pour tout conseil et renseignement prendre contact avec le service urbanisme de votre secteur.

Pour une intégration harmonieuse dans le paysage et une mise en valeur du patrimoine bâti, la commune, le service instructeur ou l'Architecte des Bâtiments de France (en secteur protégé), pourront imposer des prescriptions sur le choix des enduits, bardages ou type et coloris de couvertures.

LES TEINTES DES DEVANTURES COMMERCIALES



Le principe du nuancier RAL est d'avoir des couleurs codifiées dans un nuancier universel. C'est avoir la garantie de retrouver exactement la même teinte des années après son application.

Pour vous assurer du respect de la teinte choisie indiquez le code RAL à votre distributeur, fabricant ou artisan.



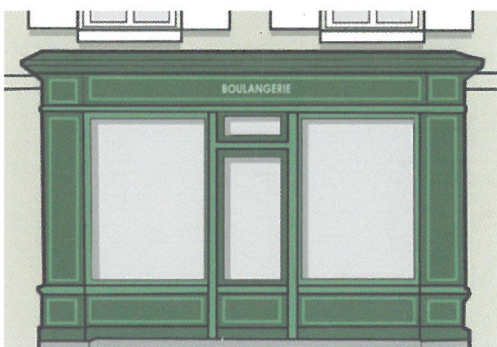
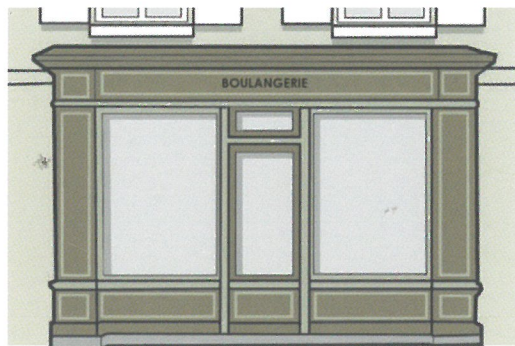
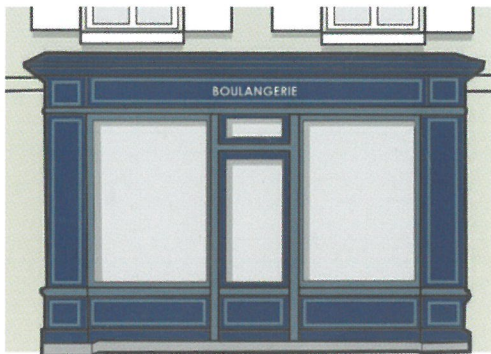
En site protégé, l'Architecte des Bâtiments de France sera particulièrement attentif à la cohérence des couleurs avec le contexte du bâti, son environnement et son histoire, pouvant entraîner une palette des couleurs plus limitée.



Dans le cas, d'un projet de pré-enseigne ou enseigne, une demande d'Autorisation Préalable ou Déclaration Préalable sera à déposer en mairie. Consulter le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) en mairie ou au service urbanisme.

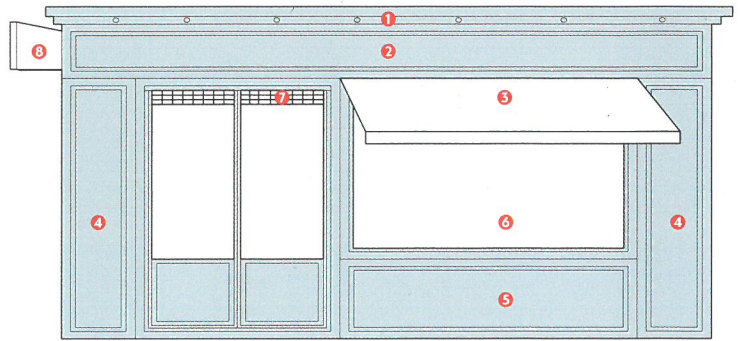
HARMONIES COLORIMETRIQUES

Il est primordial de réfléchir à la compatibilité des teintes pour former un ensemble harmonieux. Les couleurs montrées ici sont utilisées à titre d'exemple. Dans un souci esthétique on veillera à appliquer chaque teinte sur des éléments architecturaux distincts.



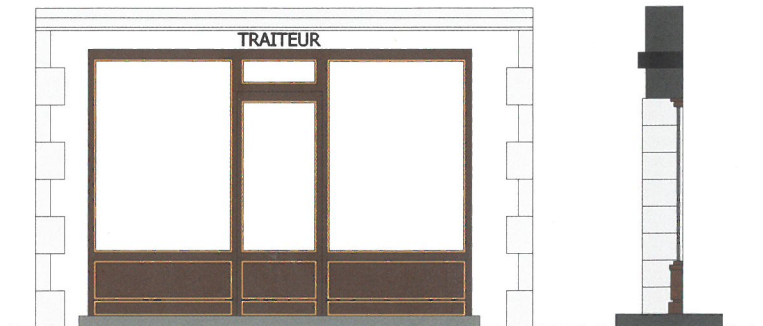
QUELQUES PRINCIPES

Les éléments architecturaux d'une devanture commerciale



- 1/ éclairage
- 2/ enseigne bandeau
- 3/ store banne
- 4/ trumeaux
- 5/ soubassement
- 6/ vitrine
- 7/ rideau de protection
- 8/ enseigne drapeau

Pour les devantures en feuillure, le lettrage est posé sur la façade et prend idéalement la forme de lettres découpées



Pour les devantures en applique, l'enseigne en bandeau prend la forme de lettres peintes ou découpées



Les communautés de communes de la Vallée de l'Homme et de Sarlat Périgord Noir ont annexé ce guide au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les coloris et matériaux présentés ici s'imposent donc à tous les porteurs de projet